

# Province de Québec

## MRC Lac-Saint-Jean Est

### Municipalité d'Hébertville-Station

S É A N C E   D U   0 5   F É V R I E R   2 0 0 7

À une séance du Conseil municipal d'Hébertville-Station, tenue lundi, le 05 février 2007, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil et à laquelle étaient présent(e)s :

Monsieur le maire Jean-Claude Bolduc

Madame la conseillère : Doris Lalancette

Messieurs les conseillers : Marc Vermette

Gratien Gagné

Raymond Fortin

Réal Côté

Dany Maltais

Formant quorum.

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jean-Claude Bolduc, procède à l'ouverture de la séance.

#### **2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **2.1 SUJETS DISCUTÉS**

1.0 Ouverture de la séance

2.0 Lecture et approbation de l'ordre du jour

3.0 Droit de parole

4.0 Lecture et approbation du procès-verbal du 08 janvier 2007

5.0 Approbation des comptes à payer de janvier 2007

6.0 Lecture de la correspondance

7.0

8.0 Affaires commencées

8.1 Emplois étudiants, terrain de jeux été 2007

9.0 Affaires nouvelles

9.1 Avis de motion, règlement 2001-02, décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires

9.2 Instruction, vente vieille camionnette de service GMC

9.3 Air climatisé, hôtel de ville, installation

9.4 Acceptation de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie

9.5 Paiement des heures de formation, pompiers volontaires

9.6 Nomination de l'inspecteur en bâtiment, application de la résolution de contrôle intérimaire numéro 5290-12-2006

9.7 Nomination de l'inspecteur en bâtiment, application du règlement 132-2006 de la MRC Lac-Saint-Jean Est

9.8 Nomination d'un ingénieur, partie municipale du ponceau rivière Bédard et St-Wilbrod

10.0 Période de question

11.0 Levée de la séance

##### **2.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

###### **R.4703.02.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé. Accepté.

### 3.0 DROIT DE PAROLE

Aucune résolution n'a été faite.

### 4.0 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 JANVIER 2007

#### 4.1 EXEMPTION DE LECTURE R.4704.02.07

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement l'exemption de lecture pour le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2007 soit et est accordé. Accepté.

#### 4.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 JANVIER 2007 R.4705.02.07

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2007, soit et est accepté tel que rédigé. Accepté.

### 5.0 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2007 R.4706.02.07

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement que les comptes à payer du mois de janvier 2007, soient et sont approuvés à savoir :

Dupont auto Alma	21609.85
Hydro Québec	806.74
Pétroles Therrien	1632.34
Ville d'Alma	854.63
Bell mobilité	101.67
Robin Côté	610.07
Bell Canada	467.33
Hydro Québec	7802.65
Petite caisse et Serge Martel	500.33
Affiches lettrage Marcus	153.93
Association des directeurs municipaux	336.15
Association des chefs incendies du Québec	199.41
Autoprix enr.	10.04
Aviafab TDI plus	1469.96
Jean-Claude Bolduc	85.02
Bouchard asphalte	5868.42
Cain Lamarre Casgrain Wells	164.66
Caisse populaire des Cinq Cantons	2344.30
Centre agricole Saguenay Lac-St-Jean	230.98
Clinique outillage Serge Imbeault	554.45
Corporation transport adapté	1200.00
Croix-rouge Canadienne	128.40
Distribution chlore Saguenay	1058.37
Biolab Division Éco-Santé	482.70
Épicerie Marché de la Gare	344.19
Espace Bell Alma	35.31
Fabrique St-Wilbrod	75.00
FQM	632.42
BPR inc.	2520.58
Antonio Girard ltée	74.94
Les Laboratoires SL	1686.46
Maison des jeunes Hébertville-Station	2750.00

Maltais Jimmy	30.00
Serge Martel	34.48
Mégaburo	73.77
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	2809.83
Minsitère du revenu	6425.97
MRC Lac-St-Jean Est	19328.51
Municipalité de St-Bruno	1280.00
Municipalité de St-Gédéon	405.15
Nutrinor	2413.08
OMH Hébertville-Station	2798.00
Groupe Pagex	170.58
PG Mensys systèmes d'information	5985.98
Pompelac	262.36
Presse Commerce	190.30
Promutuel de Lac au Fjord	24323.13
Quincaillerie de la Gare	30.65
Réseau Biblio	4943.61
Restaurant Guylou	44.78
Revenu Canada	3157.91
Rona rénovateur régional	158.39
Signis inc.	1206.73
La Survivance	33.73
Syndicat des employés municipaux H.-Station	148.00
Tourisme Saguenay Lac-St-Jean	346.24
Usinage BT	447.03
Ville d'Alma	158.26
Salaires nets	15529.27
TOTAL	149527.04

## **6.0 CORRESPONDANCE**

Aucune résolution n'a été faite.

## **7.0 AUCUN ITEM**

## **8.0 AFFAIRES COMMENCÉES**

### **8.1 EMPLOI ÉTUDIANT, TERRAIN DE JEUX 2007 R.4707.02.07**

Attendu que la municipalité d'Hébertville-Station désire continuer le service des terrains de jeux pour l'été 2007;

Attendu qu'en 2006 il y a eu plus de quarante inscriptions;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station demande au programme « Placement carrière été, une subvention pour l'embauche de cinq étudiants;

Que l'embauche est conditionnelle à l'acceptation par le Syndicat. Accepté.

## **9.0 AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO. 2007-02, DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Avis de motion du règlement numéro 2007-02, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires est donné par monsieur le conseiller Marc Vermette.

### **9.2 INSTRUCTION VENTE VIEILLE CAMIONNETTE DE SERVICE GMC R.4708.02.07**

Attendu que la municipalité d'Hébertville-Station désire se départir de la vieille camionnette de service GMC 1995 qui n'est plus utile;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la camionnette GMC 1995, soit vendue au plus offrant;

Que cette camionnette soit vendue sans garantie et telle que vue;

Que les soumissions doivent être reçues cachetées et que les taxes sont en surplus;

Que les soumissions seront ouvertes lors de la séance du 05 mars 2007;

Qu'une annonce de vente soit faite par la poste. Accepté.

### **9.3 AIR CLIMATISÉ, HÔTEL DE VILLE, INSTALLATION**

#### **R.4709.02.07**

Attendu qu'il est devenu nécessaire de remplacer le vieux système de climatisation qui est défectueux;

Attendu que la répartition de l'air frais dans les bureaux doit être améliorée;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station procède à l'installation d'un système d'air climatisé pour le bureau municipal, model LGELM02406-E02A01 et les accessoires au prix de 5697.50\$ plus taxes, installation incluse;

Que le surplus libre au montant de 5397.50\$ soit et est affecté à cette fin. Accepté.

### **9.4 ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **R.4710.02.07**

Attendu que l'entente intermunicipale est jugée conforme aux attentes de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie intervenue entre :

- La Ville de Desbiens
- La Municipalité d'Hébertville
- La Municipalité d'Hébertville-Station
- La Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- La Municipalité de Saint-Bruno
- La Municipalité de Saint-Gédéon

soit et est acceptée telle que rédigée;

Que l'entente de 21 pages fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents pour que prenne entière effet la présente résolution. Accepté.

### **9.5 PAIEMENT DES HEURES DE FORMATION, POMPIERS VOLONTAIRES**

#### **R.4711.02.07**

Attendu qu'il est jugé raisonnable que les pompiers volontaires qui suivent une formation soient payés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gratien Gagné et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station défraie aux pompiers volontaires concernés, les heures de formation soit 150.5 heures au salaire minimum, 7.75\$, pour un total de 1166.38\$;

Que la liste reçue « horaire des pompiers 06-07 » soit accepté tel que rédigé. Accepté.

**9.6 NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, APPLICATION DE LA  
RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 5290-12-2006  
R.4712.02.07**

**Attendu** que la MRC de Lac-Saint-Jean Est a adopté la résolution de contrôle numéro 5290-12-2006 visant à régir les éoliennes;

**Attendu** que l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une MRC de nommer un fonctionnaire d'une municipalité locale pour l'application d'une résolution de contrôle intérimaire;

**Attendu** que la MRC de Lac-Saint-Jean Est a demandé que l'inspecteur en bâtiment de chacune des municipalités soit responsable de l'application de la résolution de contrôle numéro 5290-12-2006 sur le territoire de sa municipalité;

**Attendu** que l'inspecteur en bâtiment est le fonctionnaire le plus apte à assurer l'application locale de la résolution de contrôle intérimaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que le conseil municipal d'Hébertville-Station accepte que l'inspecteur en bâtiment agisse comme fonctionnaire responsable de l'application de la résolution de contrôle intérimaires numéro 5290-12-2006 sur le territoire de la municipalité. Accepté.

**9.7 NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, APPLICATION DU  
RÈGLEMENT 132-2006 DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN EST  
R.4713.02.07**

**Attendu** que la MRC de Lac-Saint-Jean Est a adopté le règlement de contrôle numéro 132-2006 visant à régir les éoliennes;

**Attendu** que l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une MRC de nommer un fonctionnaire d'une municipalité locale pour l'application d'un règlement de contrôle intérimaire;

**Attendu** que la MRC de Lac-Saint-Jean Est a demandé que l'inspecteur en bâtiment de chacune des municipalités soit responsable de l'application de RCI 132-2006 sur le territoire de sa municipalité;

**Attendu** que l'inspecteur en bâtiment est le fonctionnaire le plus apte à assurer l'application locale du règlement de contrôle intérimaire;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Doris Lalancette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que le conseil municipal d'Hébertville-Station accepte que l'inspecteur en bâtiment agisse comme fonctionnaire responsable de l'application du règlement de contrôle intérimaire numéro 132-2006 sur le territoire de la municipalité. Accepté.

**9.8 NOMINATION D'UN INGÉNIEUR, PARTIE MUNICIPALE DU PONCEAU  
RIVIÈRE BÉDARD ET ST-WILBROD  
R.4714.02.07**

**Attendu** que le Ministère des Transports subventionne, en partie, ces travaux et que la municipalité doit défrayer la partie concernant les infrastructures de Bell, Hydro Québec, du câble, des réseaux d'aqueduc et d'égout;

**Attendu** que pour la partie municipale, on se doit de faire préparer les plans qui seront inclus dans l'appel d'offre global;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que le mandat de préparation des plans concernant le remplacement du ponceau de la rivière Bédard, réf. P07-1225 pour un budget de 5000\$ plus taxes soit accordé à la firme « BPR inc. »;

Que le surplus accumulé libre soit affecté à cette fin au montant de 5397.50\$. Accepté.

#### **10.0 PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune résolution n'a été faite.

#### **10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**R.4715.02.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée. Il est 20h52. Accepté.

Maire

Directeur général

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Serge Martel, directeur général, déclare par la présente que la municipalité d'Hébertville-Station dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses projetées par le Conseil et inscrites à ce procès-verbal.

Directeur général